

Rapport du Comité des Résolutions de la 41^{ème} Conférence Mondiale du Scoutisme sur les propositions d'amendements à la Constitution

A la date limite recommandée du mardi 15 aout 2017, 14h00, heure de Baku; le Comité des Resolutions a reçu 4 amendements à la proposition d'Amendements à la Consitution de l'OMMS, soumis par des Organisations Membres.

Sur les amendements proposés, 1 a été retiré par l'Organisation Membre qui l'avait déposé; 2 n'étaient pas conformes aux règles de procedures de la Conférence et 1 a été soutenu par le Comité des Résolutions.

Proposé par: La Jordanie

Secondé par: La Lybie

(Les amendements sont en **bleu**)

Disposition existante :	Amendement proposé
Chapitre VIII Dispositions diverses	Chapitre VIII Dispositions diverses
	<p>Ajouter:</p> <p>Article XXVI Dissolution of WOSM</p> <ol style="list-style-type: none">1. L'Organisation Mondiale du Mouvement Scoute ne peut être dissoute qu'avec le consentement d'au minimum deux tiers de toutes ses Organisations Membres. Ce consentement doit être exprimé lors d'une réunion de la Conférence Mondiale du Scoutisme.2. Une résolution pour dissolution peut être initiée par le Comité Mondial du Scoutisme ou par une résolution signée par au moins la moitié des Organisations Membres afin d'être soumis au vote lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme. La notification d'un tel projet de résolution sera communiquée par le Bureau Mondial du Scoutisme à toutes les Organisations Membres au moins quatre mois avant la date de la réunion. Si la résolution est adoptée, les membres titulaires du Comité Mondial du Scoutisme resteront en fonction aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour effectuer la dissolution conformément aux exigences de son identité légale (Voir l'article IV. 4).

Justification fournie par l'Organisation Membre: si le paragraphe 2 de la proposition d'amendement est lu séparément, il peut être perçu que le Comité Scout Mondial a l'autorité finale de pouvoir dissoudre l'OMMS. La proposition de clarification permet donc d'enlever toute ambigüité.

Daniel Corsen Jr

Au nom du Comité des Resolutions de la 41^{ème} Conference Mondiale du Scoutisme